

Processus relatif à la contractualisation des candidats en apprentissage 2016

Pour conclure un contrat d'apprentissage il faut :

- Une acceptation par l'INSEEC en fonction de votre niveau académique.
- Une inscription au CFA dans le cadre d'un nombre de places disponibles.
- Un projet de contrat avec un employeur
 - Qui propose une mission correspondant au référentiel du diplôme et validé par l'Ecole et le CFA
 - qui s'engage dans le cadre d'une convention quadripartite qui comprend un engagement à contribuer au financement de la formation.
- Une validation par tous des conditions du contrat (l'employeur, l'Ecole, vous et par le CFA).

Durant tout le processus vous bénéficiez de l'accompagnement d'un Conseiller Professionnel du CFA.

Toutes les procédures d'instruction et de validations sont à conclure en ligne sur le site du CFA.

Vous trouverez ci-dessous le détail des différents processus, ou procédures.

Le nombre de places disponibles en apprentissage est défini ci-dessous, il est contractualisé entre l'Ecole, le CFA et la Région Ile de France.

- **1^{re} année : 30 places**
- **2^e année : 80 places** dont 40 pour des candidats en formation initiale issus directement de 1^{re} année de l'INSEEC, et 40 pour les candidats externes
- **3^e année : 80 places**, dont 30 maximum pour les candidats issus de Césure, et 50 minimum pour les candidats en formation initiale issus de 2^eme année de l'INSEEC.

Processus d'accompagnement des candidats pour la 1^{re} année INSEEC

- Avoir réussi le concours de l'INSEEC (voir les dates de concours sur le site de l'école)
- Inscription en ligne sur le site du CFA SACEF à partir de Mai 2016 et envoi du dossier au conseiller professionnel du CFA SACEF avec les pièces justificatives demandées (voir instructions plus bas)
- Accompagnement par la Conseillère Professionnelle du CFA des candidats dans le placement en entreprise, proposition d'ateliers
- Mise en contact du CFA avec les offres reçues des entreprises partenaires
- Les candidats sans entreprise en début d'année académique bénéficieront d'un accompagnement renforcé.

Processus d'accompagnement des candidats pour la 2^e année et 3^e année INSEEC

- Validation en amont de la part de l'INSEEC sur critères académiques
- Inscription en ligne sur le site du CFA SACEF et envoi du dossier au conseiller professionnel du CFA avec les pièces justificatives demandées (voir instruction plus bas)
- Accompagnement des candidats par les Conseillers Professionnels du CFA dans le placement en entreprise, proposition d'ateliers
- Mise en contact du CFA avec les offres reçues des entreprises partenaires

Procédure de la candidature en ligne du candidat

- La candidature en ligne est obligatoire pour tous les candidats, le lien est le suivant : <http://candidature.cfa-sacef.com/candidature-en-ligne/login/>
- Le candidat clique sur « nouvelle candidature » pour entrer dans le formulaire
- Choisir la formation souhaitée : rubrique « **Diplôme école de l'INSEEC** » **Préciser l'année sur laquelle vous postulez en apprentissage (1^{er}, 2^e ou 3^e)**
- Dès que le candidat passe à l'étape 1, un identifiant est automatiquement généré et lui est envoyé sur son adresse email. **Garder précieusement l'identifiant et le mot de passe pour toutes les démarches futures.**
- La procédure en ligne entraîne dans sa dernière étape la création d'un dossier PDF que le candidat doit imprimer et renvoyer au Conseiller Professionnel de la formation avec les pièces jointes

Procédure de contractualisation 1^{re}, 2^e, 3^e année INSEEC

- Une entreprise est trouvée : vous devez communiquer au conseiller professionnel de votre promotion les informations suivantes : la raison sociale de l'entreprise, le nom du contact son mail et téléphone.
- L'entreprise qui souhaite conclure avec vous un contrat d'apprentissage reçoit de la part du Conseiller Professionnel un code d'accès à notre plateforme afin d'instruire votre dossier. L'employeur pré-saisit votre contrat et renseigne votre descriptif de mission. Il paraphe chaque page de la convention de formation, signe et tamponne la dernière page avant de la télécharger sur la plateforme.
L'employeur renseigne l'annexe financière, valide, signe et tamponne le document puis le télécharge aussi sur la plateforme.
- Une fois cette démarche effectuée et le dossier validé par l'employeur, vous recevrez une notification automatique de notre plateforme vous indiquant de vous connecter afin de renseigner votre partie et de valider pour accord votre descriptif de mission.
- Le CFA et l'école prennent ensuite le relais. Le Conseiller Professionnel contrôle les éléments reçus ; l'INSEEC valide le contenu de votre mission.
- En cas de dossier incomplet, le Conseiller professionnel adresse un mail à votre futur employeur (et vous en copie) afin de l'alerter sur les éléments manquants.
- En cas de dossier complet et validé par tous, votre candidature à l'apprentissage est retenue ; le conseiller vous informe par mail et votre employeur reçoit une notification de notre

plateforme lui indiquant que le CERFA est disponible sur notre plateforme. L'employeur et l'apprenti(e) signent le CERFA et l'adressent en 3 exemplaires originaux au CFA.

Attention :

Un dossier déposé sur la plateforme ne vaut pas acceptation, ni réservation d'une place en apprentissage.

L'inscription en apprentissage est définitive par l'appui du mail de validation et de confirmation du CFA SACEF.

Le CFA SACEF informera régulièrement l'ensemble des candidats du nombre de places disponibles

Au cas où le nombre de places serait insuffisant pour accepter toutes les intentions de contrat déposées sur la plateforme, les critères pris en compte pour l'acceptation de votre candidature dans un parcours apprentissage seront les suivants :

- La nature de la mission ou du projet confié au candidat dans l'entreprise
- Le lien entre la mission proposée et le projet professionnel présenté par le candidat
- Les candidats internes de l'INSEEC actuellement en initial 1^{ère} ou 2^{ème} année
- Les candidats possédant une bourse afin de pouvoir financer leurs études à l'INSEEC
- Les jeunes déjà candidats l'année passée en apprentissage et n'ayant pu bénéficier d'une place
- Les entreprises s'engageant à contribuer au financement de votre formation
- Les candidats habitant en Région Ile de France
- Les contrats d'apprentissage en CDI
- Le projet d'insertion des apprentis dans l'entreprise à l'issue de l'apprentissage
- Les candidats ayant peu d'expérience professionnelle et pour qui l'apprentissage constituerait une réelle opportunité à leur insertion professionnelle post diplôme
- Les candidats connus du CFA et ayant participé à des ateliers d'accompagnement
- Les employeurs de la Région Ile de France.
- Les entreprises connues par le CFA pour la qualité de leur encadrement et leur participation aux initiatives mises en place au sein du CFA ou de l'école : réunion des « maîtres d'apprentissage », soutenance, implication dans le Conseil d'Administration, Conseil de Perfectionnement du CFA, participation régulière aux réunions de Maîtres d'apprentissage, les entreprises qui recrutent un nombre significatif d'apprentis à l'issue du contrat d'apprentissage, etc.
- Les employeurs adhérant à la charte « diversité ». <http://www.charte-diversite.com/charte-diversite-recherche-signataire.php?filter1=&filterfield1=nom&filtertype1=q&filter2=Ile-de-France&filterfield2=regions&filtertype2=q&filter3=&filterfield3=secteur&filtertype3=q&max=30&nbFiltres=3>